

Présentation de l'Association

Identification de la structure

Nom : ALIAD-Una

Statut juridique : Association loi 1901

Adresse du siège social : 5-7 rue de Lavaud 23300 LA SOUTERRAINE

Adresse du siège administratif : 1 rue du Dr Rolland Lapine 23000 GUERET

Courriel et téléphone : 05.55.52.72.50 – contact@aliad-una.fr

L'histoire et évolutions majeures de la structure

ALIAD-Una¹ est une Association à but non lucratif fondée le 25 Avril 2022, fruit du rapprochement entre 3 Associations historiques sur le Département de la Creuse : AAD La Souterraine (Association d'Aide à Domicile), ELISAD (Ensemble pour Les Interventions et Services Aux Domiciles) et CVAD (Choisir de Vivre à Domicile).

A ce titre, une présentation de l'histoire de ces 3 entités d'origine semble opportune :

AAD La Souterraine :

Fondée le 11 Mai 1965, l'Association d'Aide à Domicile de La Souterraine a toujours rayonné en termes d'activité sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Sostranien.

Créée à l'initiative de bénévoles, l'association avait pour objet de répondre aux besoins de personnes en difficultés et bénéficiant d'une prise en charge de leur caisse de retraite.

En 1983, le Conseil d'Administration de l'époque décida de structurer l'Association car l'aide et le travail fournis par les bénévoles ne pouvaient plus répondre qualitativement et quantitativement aux demandes. Un bureau fut alors ouvert dans un local municipal et la structure se professionnalisa par la création de services : poste de gestionnaire salariée, service des aides ménagères.

Afin de répondre à des besoins grandissants, un nouveau service a été créé en 1995 assurant la gestion des emplois familiaux.

Ces 20 dernières années furent également pour la structure la période de la mise en place des 35 heures, de l'accord salarial de 2003, puis de 2021, etc).

Aujourd'hui notre association se trouve à l'orée d'une ère nouvelle du fait du nombre croissant de personnes à servir, et des contraintes de la loi du 2 janvier 2002.

AAD La Souterraine est agréée, depuis Mars 1997 par les services de la Préfecture et est autorisée depuis 2007 par le services du Conseil Départemental de la Creuse.

CVAD :

L'Association d'Aide à Domicile des Cantons de BONNAT et CHATELUS MALVALEIX a été créée le 16 décembre 1978 afin de répondre au maintien à domicile des personnes âgées, en les aidant dans leurs tâches quotidiennes. Il s'agit d'une Association à but non lucratif.

¹ Associations Locales d'Interventions A Domicile-Una

Face à la demande, en 1979, l'Association a ouvert un service mandataire afin d'élargir ses services aux personnes âgées ayant des revenus supérieurs au plafond d'intervention des caisses de retraite ou qui souhaitaient des heures complémentaires à celles déjà accordées. Ce service gratuit les premiers temps a dû rapidement devenir payant afin de faire face aux frais de fonctionnement engendrés par la mise en place de ce dispositif.

Le service mandataire de CVAD, nommé « AGARDOM » qui existait a été officialisé le 1er janvier 1991 et agréé par la Préfecture de la Creuse, le 29 mai 1992. Un second agrément de qualité sera accordé à l'Association en 1997. Ces agréments qualité seront renouvelés en 2006, 2011 puis 2016. Ils nous permettent d'intervenir auprès d'enfants de moins de 3 ans, de personnes de plus de 70 ans, handicapés et/ou dépendantes et d'assurer le transport de nos bénéficiaires.

Le 01 Février 2007, afin de personnaliser son Association d'aide à domicile et de préciser et compléter ses statuts pour permettre un meilleur fonctionnement en rapport avec son expansion, l'Association a changé de nom pour devenir « Choisir de Vivre A Domicile » - CVAD.

Le 03 août 2007, l'arrêté d'autorisation pour faire fonctionner un service d'aide à domicile a été accordé pour une durée de 15 ans par le Président du Conseil Départemental.

En 2011, CVAD a également obtenu son agrément qualité pour son service mandataire, la garde d'enfant et le transport de bénéficiaires. Celui-ci a été renouvelé en novembre 2016.

ELISAD :

ELISAD a vu le jour le 04 Mars 1965 sous le nom « Association d'aide à domicile aux personnes âgées et aux handicapés ». Le siège social alors situé dans les locaux de la mairie de Guéret était uniquement composé de bénévoles. Ce fonctionnement perdurera pendant 15 ans.

Il faudra attendre le 01 Mars 1979 pour que les prémices d'une professionnalisation voit le jour avec l'installation de l'Association dans de nouveaux locaux (immeuble Pinet, rue Maurice Rollinat à Guéret) et le recrutement d'une secrétaire à mi-temps.

Puis, en 1984, l'Association fera construire ses premiers locaux sur un terrain mis à disposition par la ville de Guéret. En 1986, les services de l'Association s'informatisent et compteront désormais 2 employés administratifs.

En 1993, l'Association se dote d'un service mandataire et en 1997, elle comptera 4 employés administratifs.

En juin 2002, l'Association est conventionnée par le Conseil Départemental de la Creuse pour la prestation APA et acquière un nouveau bâtiment pour loger ses activités. Les services prestataires et mandataires qui, jusque là, avaient fonctionnés ensemble sont scindés en deux services distincts.

En 2006, l'Association change de nom et devient ELISAD : Ensemble pour Les Interventions et les Services A Domicile.

En septembre 2012, l'Association déménage dans ses locaux actuels, rue Dr Lapine.

Les 3 services sont régis par la Convention Collective de la Branche de l'aide à domicile, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile signée le 21 mai 2010.

Inscrite et fonctionnant dans le cadre de la loi 1901, ALIAD-Una revendique son fondement de « non lucrativité » pour aujourd'hui et pour le futur.

Pour exercer sa mission, ALIAD-Una s'appuie sur le réseau constitué par ses lieux d'accueil, ses services, ses équipes.

L'action d'ALIAD-Una se fonde sur une éthique, une conception des rapports humains privilégiant la solidarité, la tolérance mutuelle, le respect de ses publics en tant que personnes.

Elle assure ses missions en réponse aux besoins territoriaux dans ses champs d'action.

ALIAD-Una s'inscrit dans une vision prospective pour mieux se préparer aux enjeux du « SAAD de demain » en répondant :

- à la notion de « parcours de la personne accompagnée », par la montée en compétence des équipes et l'amélioration la qualité des prestations,
- aux problématiques d'attractivité des métiers et de fidélisation des salariés par l'amélioration des conditions de travail et la professionnalisation des salariés.

Le modèle de gouvernance de la structure

ALIAD-Una est une association Loi 1901 dirigée par un Conseil d'Administration composé uniquement de bénévoles. Il confie à une Direction le bon fonctionnement et la mise en œuvre de ses décisions.

▶ Le Conseil d'Administration

Les décisions politiques, les orientations de l'association sont définies par son Conseil d'Administration composée de 15 membres élus.

Le Comité exécutif est composé d'un Président, Trésorier et Secrétaire, renouvelables tous les 2 ans. Le Comité exécutif, se réunit 1 fois par mois.

▶ Une instance participative : l'Assemblée Générale

Chaque année, vers le mois de Juin, tous les membres du Conseil d'Administration reçoivent une invitation pour participer à l'Assemblée Générale de l'association.

Lors de cette assemblée, tous les participants ont la possibilité de s'exprimer sur les orientations générales de l'association et de voter pour ou contre le rapport d'activité, le rapport financier et le rapport moral.

Principes éthiques et valeurs

ALIAD-Una respecte la déontologie qui affirme que « l'utilisateur est une personne » quelle que soit sa situation, sa santé physique et psychologique, son niveau d'intégration sociale, selon **4 principes fondamentaux** :

- **Une attitude générale de respect impliquant réserve et discrétion pour tout membre de l'association et à tout moment de la prestation de service.**
 - Le respect de la personne, de ses droits fondamentaux,
 - Le respect de ses biens,
 - Le respect de son espace de vie privée, de son intimité,
 - Le respect de sa culture et de son choix de vie.
- **Une intervention individualisée visant à la fois une approche globale de la personne et un ajustement continu de la prestation à ses besoins et ses attentes.**
 - S'engage à veiller à une évaluation régulière des besoins exprimés ou latents, à proposer une offre élaborée avec la personne accompagnée et/ou sa famille, et assurer si nécessaire une approche coordonnée avec d'autres intervenants, afin d'offrir en permanence un service adapté à la demande et aux besoins.

- Assure la transparence de son action pour la personne aidée.
 - Veille à la prévention des risques de maltraitance et des situations pouvant menacer la santé physique ou psychique des personnes.
 - Utilise la méthodologie la mieux adaptée à la personne accompagnée : le faire participer, lui apprendre à faire et en dernier faire à sa place... .
- **Une relation triangulaire entre la personne aidée, l'intervenant et un représentant de l'association.**
- Protéger la personne accompagnée face aux éventuelles pratiques abusives ou non satisfaisantes,
 - Protéger l'intervenant afin qu'il conserve une juste distance professionnelle, qu'il évite une relation trop affective ou trop indifférente. Ces deux attitudes opposées sont préjudiciables à la sérénité et à la continuité des relations.
- **Une prise en compte de la situation des aidants.**

Ces valeurs font référence à la Charte des Droits et Libertés de la personne accompagnée.

L'objectif de l'association est également de veiller à déterminer et voir respecter les limites possibles du maintien à domicile dans le respect des personnes accompagnées et des intervenants à domicile, et ainsi rechercher avec les partenaires les solutions les plus appropriées.

Les missions de la structure

ALIAD-Una exerce ses missions dans le cadre défini par les articles D. 312-6 et D. 312-6-2 du Code de l'Action Sociale et de Familles (CASF) ainsi que du cahier des charges national des services d'aide et d'accompagnement à domicile du 22 avril 2016.

A ce titre, **le SAAD intervient auprès :**

- de personnes âgées de soixante ans et plus, malades ou dépendantes ;
- de personnes adultes de moins de soixante ans présentant un handicap ;
- de personnes adultes de moins de soixante ans atteints de pathologies chroniques ou d'affections invalidantes.
- de familles

Le SAAD assure :

- des prestations de services ménagers,
- des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires de la vie et pour les actes essentiels lorsque ceux-ci sont assimilés à des actes de la vie quotidienne.

Zone géographique d'intervention :

Département et principalement Cantons de Bonnat, Châtelus-Malvaleix, Dun-le-Palestel, Guéret, La Souterraine et Saint Vaury

